FONDÉE EN 1891

LE NUMÉRO 20 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux : 12, Rue du Curé, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

LUNDI 2 MARS 1925

LE NUMÉRO 20 CENTIMES

Le char embourbé ::: du Progrès :::

Mon ami Polvent, avec un juvénil enthousiasme, écrivait ici, mercredi dernier, un dithyrambique éloge de la T. S. F. et s'étendait complaisamment sur le développement de nos postes récepteurs et la puissance de notre outillage.

En face de ces constatations, beaucoup de lecteurs ont dû se demander comment il se faisait, qu'avec tout cela, la France, pays de Branly et du général Ferrié, se trouvait placée, au point de vue de la radiophonie au dix-huitième rang des nations, — parce qu'il n'y en a pas de dix-neuvième.

Il serait temps, je crois, de s'expliquer là dessus et de rechercher la cause de ce retard, qui peut avoir pour nous les plus graves conséquences. Et ceci n'est pas une plaisanterie. Au moment où une révolution s'accomplit dans les procédés de diffusion de la pensée, un pays qui reste en arrière est fichu.

Or, cette cause n'est pas autre chose qu'un des symptômes de ce fléau qui est pour nous plus funeste que la plus dévastatrice des guerres : l'Administration.

C'est l'Administration, disons-le bien haut, qui emploie toute sa puissance à freiner le formidable élan que devrait et que pourrait prendre en France la Radiophonie et la T. S. F.

De quoi ne seraient donc pas capables, si au lieu de les brimer de toutes façons, on encourageait et on aidait les amateurs français qui, sans matériel coûteux et puissant, avec des appareils de fortune, fabriqués par eux, ont établi des communications télégraphiques sans fil avec l'Amérique et la Nouvelle-Zélande. C'est M. Deloy, c'est M. Ménars qui, utilisant des ondes courtes de 30 à 100 mètres, ont « causé » avec des amis d'outre-Océan, de jour ou de nuit, alors que les ondes de 8 à 20 kilomètres des grands postes travaillant à toute puissance, parviennent à peine à traverser sans brouillages l'Atlantique.

La preuve est faite que les radio-communications à grande distance peuvent être réalisées facilement et à très peu de frais. Mais ce progrès immense qui permettrait d'intensifier le trafic en réduisant de 80 % le prix des radiotélégrammes, il s'est accompli malgré l'Administration, contre l'Administration. C'est en fraude que les amateurs travaillent : paradoxe inouï : c'est en risquant la correctionnelle qu'ils découvrent des merveilles !!!

Un décret prévoit les conditions dans lesquelles on peut être autorisé à transmettre. Les demandes s'entassent par centaines dans les cartons administratifs : on ne répond jamais. Les amateurs ont passé outre et ils travaillent sans y être autorisés, mais en se cachant dans la crainte perpétuelle des poursuites.

En radiophonie, c'est encore pis : aucun poste d'émission n'a pu encore parvenir à être autorisé. Radio-Paris, le seul que l'on puisse décemment écouter, n'est que toléré et comme il avait voulu intéresser les auditeurs de province en relayant des concerts et des théâtres parisiens, l'Administration le lui a interdit !!! Il n'y a qu'un poste qui puisse travailler légalement : c'est celui de l'Administration, le poste des P. T. T. qui est excellent, mais vraiment trop faible pour les amateurs un peu éloignés de Paris. De telle sorte qu'il n'y a guère que Radio-Paris, poste « toléré », limité dans ses programmes et sa puissance, qui soit vraiment audibble chez nous. Et l'on peut dire que s'il y a une floraison inattendue de postes récepteurs, c'est parce que ceux-ci permettent l'écoute des étrangers.

Au rebours, en effet, de ce qui se passe en France, grâce à l'Administration, nos voisins marchent à pas de géante dans la voie du progrès. Les Anglais ont commencé par Londres, il y a trois ans ; depuis, la Britisch Broadcasting Corporation a construit plus de vingt postes, y compris le superposte de Chelms-Jord (5 X. X.), dont la voix, portée par ses 15 kilowatts-antenne, se fait entendre dans l'univers entier. Discours ministériels, conférences, concerts, sermons, cours de bourse, offices religieux, jazz-band, sont « broadcastés », sans arrêt par ces prodigieux instruments de diffusion. Comme le disait ici M. Hervier, les Anglais, après l'empire des mers, s'emparent de l'empire de l'espace.

Et là aussi, ils trouvent la concurrence allemande. Les Boches ont compris rapidement l'utilité de la radio-diffusion. Ils n'avaient pas grand'chose, il y a un an : ils ont maintenant plus de douze postes émetteurs remarquables par la puissance et la netteté. Et vous allez voir comment ils s'en servent.

Il y a quelque temps, comme je me disposais à écouter le compte-rendu très détaillé de la séance du Reichstag donné régulièrement par Berlin-Voxhaus, j'entendis sur la longueur de l'onde de ce poste, discourir en italien. Intrigué et n'ayant pas connaissance de la mise en route d'un nouveau poste italien, j'attendis la fin du discours et je ne tardais pas à retrouver la voix radiogénique du speecker berlinois.

J'ai eu plus tard l'occasion d'écouter une conférence en anglais par le poste de Hambourg. Quant à l'esperanto, langue universelle, tous les postes allemands l'enseignent et l'utilisent.

Ne doutez pas qu'ils fassent bientôt du boulment en français. Ça ne tardera pas, attendu que notre Administration est en train de parachever son œuvre. A l'aide d'un tour de passe-passe dont l'honorable M. Dezarnauld, rapporteur du budget des P. T. T., a été la complaisante victime, l'Administration a réussi à faire admettre par la Chambre le monopole de la T. S. F.

Ça, c'est le bouquet. Ça équivaut à peu près à donner à l'Etat le monopole de la presse : la radiophonie est-elle autre chose que la Presse parlée ? Du jour où ce monopole sera chose faite, l'Administration aura donnera à cœur joie et réalisera son rêve : faire taire tous les postes privés qui ne parlent que timidement à l'heure actuelle. Et ce jour-là, je vous promets que les Boches ne se gêneront pas ! Comme tout de même, les amateurs ne jetteront pas leurs récepteurs dans le feu, ils écouteront Anglais, Suisses, Belges, Italiens et Allemands leurs faire de la propagande à leur façon. Et je ne vois pas bien le moyen de les en empêcher.

On voudrait tuer l'expansion de la pensée française, que l'on n'agirait pas autrement. Ne surgira-t-il donc pas un libérateur qui nous délivrera du joug mortel de l'Administration ?

E. VERMEERSCH.

Le chèque contributions vient d'être créé

Il institue un escompte au profit du contribuable

Paris, 1er. — Le ministre des Finances communique la note suivante :

« Le Parlement, sur la proposition du Gouvernement, vient de décider la création de « chèques-contributions » destinés à faciliter le paiement anticipé des contributions directes en instituant un escompte au profit du contribuable qui se libère par avance de ses impôts...

» Ces chèques-contributions seront libellés suivant le désir de l'intéressé, ou porteur ou à ordre. Dans ces conditions, l'acquéreur du chèque-contributions pourra, sans aucune formalité, si le chèque-contributions est au porteur, au moyen d'un simple endossement s'il est à l'ordre, le céder à toute personne désireuse de s'acquitter envers le Trésor par ce procédé. Le porteur qui n'aurait pu se servir du chèque-contributions et qui néanmoins aura préféré le conserver en portefeuille aura la faculté de s'en faire payer le montant en espèces, à partir d'une certaine date fixée par le décret en préparation.

» Pour acquitter ses impôts, le porteur du chèque-contributions n'aura qu'à l'adresser à son percepteur, dès réception de l'avertissement d'usage ».

Mais, attention...

« Le chèque-contributions n'est accepté qu'en paiement d'impôts compris dans des rôles postérieurs au 31 janvier 1925. Les impôts qui sont d'ores et déjà exigibles ne peuvent, en effet, bénéficier de cette mesure qui a uniquement pour objet de permettre les versements anticipés des impôts directs de l'année 1925 dans des conditions avantageuses pour le contribuable ».

L'anniversaire ::: d'Edison :::

THOMAS A. EDISON

On vient de fêter en Amérique les 78 ans du célèbre inventeur Thomas A Edison, le père du phonographe. L'institut électro-technique de New-York se propose d'ériger en l'honneur du savant, un édifice de 20 étages dans lequel sera installé un musée, montrant les travaux du génie mondial

La Russie nous doit 32 milliards et demi

Paris, 1er. — Hier après-midi, le Congrès des créanciers français de la Russie a tenu sa deuxième session dans la salle des fêtes du Trocadéro

M. Philippoteaux, député des Ardennes et président du Comité d'action des régions dévastées, présidait.

Les divers orateurs exposèrent ensuite la situation du créancier français et proposèrent le remède à y apporter. Une mission, selon eux, doit être envoyée en Russie, composée exclusivement de porteurs de fonds russes, aux fins de discussion avec le gouvernement russe. Un interrupteur, revenu de Moscou, ne pouvant vaincre l'hostilité bruyante du public à son endroit, dut renoncer à prendre la parole.

A la fin de la séance, trois résolutions furent adoptées :

« 1° Le Congrès fixe à un minimum de 3 milliards 469.163.823 francs 88 le montant de la créance française sur la Russie ;

» 2° Tous les Etats russes ayant profité de notre argent doivent payer. Le Congrès compte sur le Gouvernement pour faire le recensement ds créanciers français et poursuivre le règlement de la dette ;

» 3° Le Congrès affirme l'imprescriptibilité et l'intangibilité des droits et prétentions des créanciers français ».

Une troisième cession se tiendra fin avril.

ASSEMBLÉE DES PÈRES ET MÈRES DES MORTS POUR LA FRANCE

Paris, 1er. — La Fédération des pères et mères des morts pour la France, a tenu ce matin, à 10 h. 30, son assemblée annuelle, sous la présidence de M. Paul Lecourtier, auprès duquel avaient pris place le général Marieux, gouverneur des Invalides et les délégués des départements suivants : Aisne, Nord, Haute-Garonne, Gers, Loire, Oise, Creuse, Tarn-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle et Alsace-Lorraine.

Dans leur ordre du jour, les membres de la Fédération adressent l'expression de leur reconnaissance au Gouvernement qui, pour les pensions, a placé les parents des morts pour le pays sur le même pied d'égalité que les autres victimes de la guerre.

UN CADAVRE FICELÉ DANS UN PUITS

Montpellier, 1er. — Dans un puits de la campagne Sainte-Suzanne, commune de Bages (Aude) on vient de découvrir le cadavre d'un jeune Espagnol, Baptiste Tarragona, âgé de 20 ans, qui avait disparu depuis quarante-huit heures. Le malheureux avait été assommé, puis ligoté avec du fil de fer et finalement précipité dans un puits profond d'une quinzaine de mètres. Le vol serait le mobile du crime, car la victime possédait des économies qui n'ont pas été retrouvées. Le parquet enquête.

Le Budget est voté

La Chambre par 326 voix contre 239 a voté le budget de 1925. — Réactionnaires et communistes ont voté contre

Le budget est voté. La séance de nuit de samedi à dimanche a vu se terminer la discussion et le vote de la loi de finances.

Par 326 voix contre 239, la Chambre a adopté le projet de budget présenté par le Gouvernement.

326 voix pour. — Ce sont celles des socialistes, des républicains-socialistes, des radicaux et radicaux-socialistes, républicains de la gauche radicale.

239 voix contre. — Ce sont celles de la Droite des royalistes, des députés qui se disent républicains... et des communistes.

Réactionnaires et communistes ont, de concert attaqué et refusé de voter le projet de budget. Ils ont, en cette dernière séance, envoyé à la tribune, les meilleurs d'entre eux pour un ultime assaut. C'est pour nous la meilleure preuve que le budget de 1925 est vraiment démocratique.

MM. Bokanowski, Dariac, de Ribes, du Tinguy du Pouet, députés de droite et M. Renaud Jean, communiste, une fois de plus étaient d'accord.

M. LOUCHEUR brièvement, M. HERRIOT longuement, leur ont répondu.

Le président du Conseil a montré ce qu'était le budget de 1925 : un budget unifié, un budget en équilibre, un budget où pour la première fois figuraient les paiements de l'Allemagne, au titre des Réparations.

La Chambre lui a répondu en le votant.

Au début de la séance et dans le but de combattre la vie chère, la Chambre a exonéré l'impôt sur le chiffre d'affaires, les fabricants et commerçants qui emploient au plus trois ouvriers — à la condition qu'il ne s'agisse pas d'affaires portant sur des articles de luxe. — Ont été exonérées également, sur l'initiative du socialiste Cayral, les denrées vendues au détail pour l'alimentation.

LA SÉANCE

Paris, 1. — La Chambre a terminé ce matin à 8 heures, après avoir siégé toute la nuit, le vote des finances.

Le douzième provisoire pour mars voté par 530 voix contre 37, la Chambre reprit la discussion de la loi des finances.

Les cas d'exonération de taxe sur le chiffre d'affaires

Le rapporteur général fait connaître le texte nouveau proposé par la commission pour l'article 142 : « A Partir du premier jour du trimestre qui suivra la promulgation de la présente loi, sont exonérés de l'impôt sur le chiffre d'affaires institué par l'article 59 de la loi du 25 juin 1920 et de celui prévu à l'article 72 de la même loi, les affaires réalisées par des commerçants détaillants ou des fabricants détaillants employant au plus trois ouvriers gérants ou employés, à la condition qu'il ne s'agisse pas d'affaires portant sur les articles de luxe ».

M. CAYRAL, député socialiste de la Gironde, défend un amendement tendant à étendre la disposition de l'article 142 à toutes les denrées vendues au détail pour l'alimentation. Son amendement est voté à main levée et l'ensemble de l'article 142 est adopté par 560 voix contre 1.

Taxes sur les charbons, alcools et engrais

L'article 142 bis prévoit un assez grand nombre de taxes de remplacement comme compensation des exonérations prévues à l'article précédent.

M. VIOLLETTE accepte un amendement présenté par M. Baron, au nom de la commission des mines, et fixant la taxe sur le charbon et le coke à l'importation ou à la vente par la mine à 1.80 % au lieu de 2 fr. et 2.15.

L'article 142 bis ainsi modifié est adopté par 325 voix contre 240.

On adopte une addition de M. LEVASSEUR, tendant à faire taxer l'alcool dénaturé acheté à l'Etat par les industriels ou dénaturateurs à 4 fr. par hectolitre, l'impôt étant payé par les acheteurs L'article 142 ter établit une taxe de 2 % sur la valeur des engrais, adopté.

Un budget en excédent

La Chambre arrive à l'article 224. (Votes et moyens du budget), ce dernier se monte à 34 milliards 182.758.942 fr.

Le rapporteur général fait savoir que, par suite des plus values de recettes provenant notamment des signes extérieurs (300 millions), des bénéfices de guerre (300 millions), des déclarations d'avoirs à l'étranger (66 millions), l'excédent des recettes sur les dépenses est de 43 millions.

Réactionnaires et communistes attaquent le projet de budget

C'est ensuite à la tribune un défilé de députés réactionnaires qui accusent la majorité de faire une politique fiscale néfaste et ils en voient la cause dans l'infiltration lente mais sûre des doctrines socialistes.

MM. TINGUY DU POUET, LAFARGE, BUC, CHAMPETIER DE RIBES, DARIAC, exposent avec diverses variantes la même thèse.

La riposte vient sous la forme d'une intervention de M. LOUCHEUR.

Le député du Nord s'étonne de voir que ceux qui ont si durement critiqué la loi de finances n'ont apporté aucun contre-projet. Sans doute la loi de finances demande au peuple de lourds sacrifices, mais le peuple y consentira pour le salut financier.

M. JEAN RENAUD lit ensuite une déclaration du parti communiste reprochant au contrôle à la majorité d'avoir ménagé le capital et les profiteurs enrichis d'une manière scandaleuse.

La déclaration de M. JEAN RENAUD est une attaque particulièrement violente contre les socialistes qu'elle accuse de collaborer avec la bourgeoisie pour sauver leur thèse.

Un budget où figurent les paiements de l'Allemagne

M. HERRIOT monte à la tribune pour répondre aux divers orateurs.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — « Nous aussi, au cours de la dernière législation, nous avons dû subir des mesures dirigées contre nos convictions et notre politique. Mais nous avons voté le budget et si les droites aujourd'hui refusent leurs votes au budget, tant mieux. Elles prouvent ainsi que, contrairement à leurs accusations, le budget est vraiment démocratique (appl. à gauche), puisqu'il est voté sans leur concours. Les dépenses du budget sont de 34 milliards parce que 19 milliards de demi d'arrérages nous ont été légués par la précédente législature. C'est un legs formidable, terrible et j'allais même dire un autre mot. (Appl. à gauche. Violentes protestations à droite et au centre).

» On nous a dit que nous avions construit sur le sable. Ce sera notre honneur de pouvoir dire à la nation que ce budget est le premier où figurent des paiements de l'Allemagne (1.250 millions au budget général) et 600 millions pour les armées d'occupation. Cela ne vaut-il pas mieux que les illusions que l'on a prodiguées ? Ce budget est le premier qui soit unifié ». (Appl. à gauche).

Une réponse à la droite

Le PRÉSIDENT DU CONSEIL souligne l'effort fait pour donner aux fonctionnaires la justice.

« Nous poursuivons la fraude sans inquiéter les honnêtes gens ».

Le PRÉSIDENT DU CONSEIL exprime le vœu que, quelles que soient les difficultés que soulèveront certaines articles, la Haute Assemblée, dont le ferme esprit républicain est connu, saura distinguer tout ce qu'il y a de justice dans ce budget (Applaudissements à gauche).

M. HERRIOT conclut : « Mes chers amis, nous devons nous résigner à la vérité : j'avais souhaité la concorde pour l'œuvre bien nécessaire. J'eusse loyalement pratiqué cette union pour la grande œuvre nationale.

Mais quoi que vous fassiez, mes chers amis, il faut armer vos courages. Mettons notre courage à la hauteur des difficultés, seul l'intérêt du pays compte pour nous ; quelles que soient les difficultés qui nous attendent, nous y ferons face absolument. (Applaudissements répétés à gauche).

Le budget est voté

M. BOKANOWSKI, député de l'opposition, réplique par d'acerbes critiques qui ne changeront rien au vote, **car l'ensemble de la loi de finances est voté par 326 voix contre 239.**

La Commission propose à la Chambre de s'ajourner à mardi 10 mars.

M. GARCHERY s'oppose d'abord à un renvoi aussi éloigné, afin de faire voter un projet pour éviter les expulsions de locataires.

M. BOUYSSOU. — Le projet est à l'ordre du jour.

M. HERRIOT. — Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'il n'y ait pas d'expulsion. Séance levée à 8 h. précises du matin.

La MANIFESTATION CAILLAUX à LILLE

En haut : M. CAILLAUX (au centre), sortant de la salle de spectacles ayant à sa gauche MM. SALENGRO, Ferdinand BUISSON et SAINT-VENANT. — Au milieu : Le cortège se rendant au Palais-Rameau par la rue Solférino. — En bas : La table d'honneur du banquet. De gauche à droite : MM. GOUDIN, adjoint au maire de Lille ; PHILIPPEAU, BUISSON, CAILLAUX, COLLIER et SALENGRO

(Lire le compte-rendu en deuxième page)

Un cortège funèbre la nuit, à Berlin

Il accompagna la dépouille mortelle de M. Ebert

Berlin, 1er. — La dépouille mortelle du Président Ebert a été transportée, samedi, à minuit, de la maison de santé au palais présidentiel. Des milliers de personnes étaient rassemblées dans les rues où devaient passer le cortège. Le cercueil était recouvert du drapeau national et porté par huit fonctionnaires du bureau de la Présidence. Il était placé sur un corbillard traîné par quatre chevaux.

Le cortège funèbre s'est mis en marche peu après minuit, précédé par un détachement de la police montée, en remplacement de l'escadron de cavalerie qui n'avait pu être amené de Berlin en temps voulu.

Les troupes de la Reischwehr rendaient les honneurs. Quelques voitures suivaient le corbillard, occupées par les membres de la famille, les ministres du Reich et un certain nombre d'invités parmi lesquels : M. Marx, président du Conseil prussien ; le général Von Seeckt ; le président du Reischtag Loebe. Le cortège était fermé par un second détachement de police montée.

Devant la présidence, tout le long de la Wilhimstrasse, les membres de l'Association républicaine « Bannière d'Empire », avaient pris position et tenaient en main des flambeaux allumés. Tout le long du parcours, la dépouille de M. Ebert a été respectueusement saluée par la foule.

Les condoléances

Rome, 1er. — Le roi a envoyé à la veuve du Président Ebert et au chancelier Luther des dépêches de condoléances et a ordonné à la cour de porter le deuil pendant huit jours.

M. Mussolini a aussi télégraphié au chancelier Luther et a donné des instructions à l'ambassade italienne de Berlin en vue des funérailles.

La mort du Président commentée en France

Paris, 1er. — Les journaux publient divers commentaires à propos du décès du Président du Reich :

« Dans les circonstances actuelles, dit l'**Eclair**, la mort de M. Ebert est une très grave perte pour la démocratie allemande ».

L'**Ere Nouvelle** rend hommage à la probité et au profond républicanisme du défunt. Elle constate que l'Allemagne étant divisée à peu près en deux fractions d'égale valeur, il suffit de peu de chose maintenant pour qu'elle bascule soit vers la démocratie, soit vers l'autocratie. Elle conclut que toute tentative d'affaiblir la Constitution de Weimar paralyserait l'immense effort de pacification entrepris par M. Herriot et détruirait la paix.

On lit dans l'**Echo de Paris** : « M. Ebert a vu le relèvement de la patrie, le commencement de la libération, depuis douze mois toujours plus proche ; il contempla la terre promise. Il s'en faut de très peu qu'il n'y soit entré tout à fait. Sa disparition ouvre une épreuve peut-être décisive pour la République allemande ».

A coup sûr, dit l'**Œuvre**, nous regrettons la disparition de l'homme qui, à la présidence de la République, incarnait la révolution de 1918 et la Constitution de Weimar. Par le choix de son successeur, le peuple allemand nous dira cette fois sans ambages si nous devons espérer en lui où si nous devons désespérer ».

La candidature de l'ex-Kronprinz

Londres, 1er. — Selon le correspondant du **Daily Mail**, à Berlin, les monarchistes proposent la candidature de l'ex-kronprinz aux élections présidentielles dans le but de transformer rapidement le président en un empereur, comme jadis il en fut pour Louis-Napoléon Bonaparte.

MARDI, RÉUNION DE LA C. D. A.

Paris, 1er. — La prochaine séance de la conférence des ambassadeurs est fixée à mardi matin. C'est au cours de cette réunion, que sera examiné le rapport de la Commission de contrôle sur le désarmement de l'Allemagne, ainsi qu'une note à ce sujet, dont la rédaction vient d'être achevée par le Comité militaire de Versailles, et dont le texte est attendu au Quai d'Orsay cet après-midi.

« SUZANNE RÉALISE LES DÉSIRS SECRETS DE CHACUN... »

Paris, 1er. — Depuis quelque temps, l'attention de M. Caron, commissaire à la direction des recherches, était attirée par les agissements d'une agence installée, 19, boulevard Saint-Martin, sous le nom d'Agence Devillers.

Cette agence était tenue par une demoiselle Irma Gouis, dite Devillers. La gérante était secondée par son ami, Raymond Courtaut, 34 ans, artiste, plus connu sous le nom de Demonnay.

L'annonce contenue sur sa carte de visite, fort alléchante, était ainsi conçue : « Suzanne Devillers réalise les désirs secrets de chacun ».

Il y a quelque temps, une femme, qui paraît quelque peu déséquilibrée, s'était adressée à Suzanne Devillers pour la prier de lui trouver un ami parmi ses relations.

La nouvelle cliente avait avec elle sa fillette, âgée de 11 ans, et Suzanne Devillers n'hésita pas, après avoir procuré à la mère ce qu'elle lui demandait, moyennant des primes qui variaient entre 500 et 1.000 fr., à attirer chez elle la fillette.

Il y a quelques jours, M. Bacquart, juge d'instruction, ordonnait une perquisition à l'agence Devillers. M. Caron trouva, boulevard Saint-Martin, une demi-douzaine de fillettes, dont la plus âgée pouvait avoir 16 ans. Les policiers établirent, par une enquête assez longue et patiente, que six jeunes filles mineures avaient été les pensionnaires de Suzanne Devillers, qui a été mise en état d'arrestation et envoyée au Dépôt, ainsi que son ami Courtaud.

En deuxième page :

Notre nouveau roman-feuilleton : « Rédemption », de Charles Mérouvel.

En quatrième page :

Nos Patrons-Primes : Pour accompagner le tailleur.

La Muse Lilloise : Sur l'Eau.

On compte bien moins de discordes conjugales

L'épidémie de divorces est en déclin dans le Nord

Depuis quelque temps, il souffle, sur le monde entier, un vent de discorde conjugale, de dissentiments entre époux, qui ne s'apaise qu'au moment où le divorce vient rompre la chaîne matrimoniale, et rendre la liberté aux intéressés.

La guerre avec son triste cortège de ruines, de deuils, de haines, et de souffrances, a porté en effet, un coup terrible à la famille. Elle a séparé les époux, désagrégé les ménages, et finalement déclanché une épidémie de divorces qui s'est étendue impétueuse et menaçante sur les deux continents

La France, où cependant de culte de la famille est si profond, n'a pas été épargnée.

Comme le « Tommy », comme le « Fritz », comme le « Sammy », le « Poilu », en rentrant dans ses foyers, n'a pas toujours retrouvé l'épouse fidèle qu'il avait quittée.

Bien des hommes, jadis calmes et rangés, avaient d'autre part rencontré dans leurs périgrinations, un autre idéal, avaient cédé à l'attrait de nouvelles amours !

La fin des hostilités a donc ravivé de vieilles querelles, en a créé de nouvelles. Quoi d'étonnant que le vent du divorce ait soufflé sur le pays dès l'armistice, en véritables rafales !

Mariages à l'essai en Amérique

Alors qu'on comptait en 1913, pour toute la France, 15.372 divorces, ce chiffre s'est élevé en 1920, à 29.156, et en 1921, à 32.057. Par rapport à 1913, le nombre des divorces enregistrés pour l'ensemble du territoire, en 1921, accusait une augmentation de 16.685, soit de 108 % !

Tel a été, chez nous, le résultat de la guerre !

En Amérique, les conséquences du bouleversement mondial n'ont pas été moins profondes.

On peut s'en rendre compte par une proposition de loi, pour le moins originale, en matière de mariages et de divorces, déposée récemment.

Un sénateur de l'Etat de Delaware, M. Dupont-Ridgley, n'a-t-il pas proposé, il y a quelques jours, pour pallier dans la mesure du possible aux divorces, un projet permettant des mariages à l'essai pour un an. Au cas où le mariage ne serait pas dissous après ce laps de temps, le divorce ne serait plus permis.

Nous n'en sommes pas encore là !

Nous n'en sommes pas encore là heureusement, du moins en ce qui concerne notre région. Fait bizarre en effet, alors que partout en France, et dans le monde, l'épidémie gagne du terrain, elle est en déclin chez nous, au cours de ces dernières années.

Les chiffres d'avant-guerre, certes, ne sont pas encore atteints. Ils sont encore doublés. La diminution cependant, est assez sensible pour mériter d'être signalée !

Chez nos populations du Nord, les esprits se calment, les différends s'aplanissent, le désir de paix et de concorde conjugales, reprend ses droits... L'harmonie renaît au sein des foyers bouleversés par la tourmente dévastatrice.

Alors qu'en 1920, en effet, le nombre des divorces prononcés *par le Tribunal Civil de Lille atteignait le chiffre-record de 1.216, il n'était plus en 1921 que de 886, en 1922, de 674 et en 1923, dernière date d'établissement des statistiques, de 653. En 1912, le nombre des divorces prononcés avait été de 318.*

La guerre, on le voit, a eu chez nous aussi ses répercussions profondes, mais la est en voie de cicatrisation.

Est-ce à dire qu'on peut, sans crainte, à nous plus qu'à tous autres, nous décerner des brevets de vertu et de sagesse ? Il serait bien imprudent de le prétendre...

En tout cas, les mariages à l'essai peuvent être tolérés, mais ne s'imposent pas encore dans notre Nord.

On ne peut pas en dire autant, partout.

Marcel POLVENT.

LE CRIME D'UN PÈRE QUI ALLAIT MOURIR

Paris, 1er. — On mande de New-York au « New-York Herald » que le docteur Blazer, de Denven, âgé de 61 ans, a avoué à la police qu'il avait tué sa fille, âgée de 38 ans, avec du chloroforme. Sa fille était infirme et inguérissable et son père l'aimait beaucoup mais lorsqu'il tomba malade lui-même, pensant qu'il allait mourir et ne tenant pas à ce qu'elle devienne un fardeau pour la communauté, il l'avait tuée.

Le « New-York Herald » rappelle à ce propos le cas du docteur Hozleton, qui fit beaucoup de bruit dans les journaux. Le docteur Hozleton avait laissé mourir un enfant dont il aurait pu sauver la vie avec des soins spéciaux, parce qu'il serait resté infirme toute sa vie s'il avait vécu. Comme le docteur Hazleton, le docteur Blazer a été laissé en liberté.

Le malheur des uns... etc.

« Oui petit, c'est en faisant la guerre que le suis devenu millionnaire ! »